

**SEANCE du 28 JUIN 2018 à 18 h  
à la mairie – salle Georges Balaguy**

L'an deux mille dix-huit, le vingt- huit juin à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 23/06/2018

Conseil municipal : en exercice : 14 membres

Etaient présents : 11 membres

M. Jean SMITH, Mme Nadège PEDRINI, M. Alain MARIDET, Mme Marie-Josèphe PAIRE, M. Patrick GEORGES, Mme Sandrine DAVID, Mme Emilie PERCHE, M. Michel HEBRARD, Mme Françoise TRAVARD, M. Vincent TRIOLLIER, M. GALICHON Régis

Absents excusés : M. Christian ROFFAT, M. Claude-Marie MURON avec procurations  
M. Philippe GEORGES,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DAVID

Le compte rendu de la séance du 30/04/2018 ne fait appel à aucun commentaire ; il est approuvé à l'unanimité.

### **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS : 2<sup>ème</sup> séance plénière**

Les jeunes élus assistés de leurs animateurs ont fait un compte-rendu de leur premier projet : une rencontre intergénérationnelle autour de jeux de société, dimanche 3 juin. Malgré une affluence modeste, l'ambiance était sympathique et les jeunes accueillants. Les enfants et leurs parents ont pris le temps de jouer et profiter d'un moment de tranquillité. Bilan : à renouveler peut-être à une date plus appropriée.

Leur 2<sup>ème</sup> projet a pour objet le nettoyage des abords de la Loire dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature » ; la date est fixée au samedi 29 septembre, en matinée avec appel à la population qui souhaite s'investir. A cette occasion, 6 panneaux de sensibilisation « respectons notre village » réalisés par les jeunes élus seront posés, sur le parcours de santé, sur les thèmes suivants :

- « un pique-nique en famille, c'est chouette ! mais pense à notre planète »
- « même si tu aimes boire dans des canettes, pense à ne pas métalliser la planète ! »
- « tes déchets en plastique polluent la planète, alors sois responsable ! »
- « Gare aux crottes de chien, mes chaussures n'aiment pas ! » des Toutounettes ont été installées dans le village
- « si tu aimes la planète, ne jette pas ta cigarette ! et prends soin de ta santé
- « si tu aimes lire, ne le jette pas n'importe où dans la nature ! »

Les jeunes sont invités à bien communiquer sur le projet et lors de la manifestation.

Invitation : au pot de l'Amitié dans l'enceinte de l'école, jeudi 5 juillet 2018 à 17 h.

### **UN POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LINKY, le compteur électrique communicant**

Mme MERIAUX, représentant ENEDIS et responsable de l'équipe d'interlocuteurs Collectivités locales s'est proposée de présenter Linky et de répondre aux interrogations de l'équipe municipale.

Nous pouvons retenir :

- Le renouvellement des compteurs électriques par les dénommés LINKY est obligatoire s'ils sont placés sur la voie publique. Si le compteur se trouve à l'intérieur, vous pouvez refuser, par contre le déplacement pour le relevé vous sera facturé entre 120 et 130 €,
- Les communes sont en effet propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et des compteurs mais l'exploitation et la gestion ont été concédées à Enedis. Elles n'ont donc pas à délibérer sur le refus de pose de ces compteurs.
- Contrairement aux rumeurs, le compteur Linky n'utilise pas les radiofréquences. Comme tout appareil électrique, il possède un champ électromagnétique associé. Les mesures prises par des laboratoires publics certifiés et indépendants montrent que ce champ est extrêmement faible, comparable à ceux d'un compteur classique. Un fer à repasser, un réfrigérateur émet 1 000 fois plus d'ondes que ce compteur.
- Sur le plan de la sécurité et la crainte de l'incendie, il faut rappeler que l'incendie d'origine électrique peut exister pour tout matériel ou installation.
- Quant à la sécurité des données, le compteur communicant transmet uniquement votre consommation globale quotidienne en kWh, sans en connaître le détail. Aucune information personnelle n'est transmise ni ne circule dans le système.
- Contact possible pour toutes vos questions et interrogations sur le site [www.compteur-linky.com](http://www.compteur-linky.com).

Le déploiement dans la Commune devrait être réalisé avant juin 2019.

## **COMMERCE de ST MAURICE : location**

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 30/04/2018, le Conseil avait décidé d'accorder la poursuite du bail commercial ou un nouveau bail (suivant les dispositions juridiques) devant Me BESSAT, Notaire à Le Coteau, en portant le loyer qui était de 250 € mensuel à 320 € TTC et invitait le Maire à poursuivre les démarches.

Il poursuit en rappelant que cette augmentation était acceptée par Mme BLONDEL sans négociation pour la prise en charge de travaux dans l'appartement. Or depuis cette décision, les intéressés reviennent sur les modalités dudit avenant en particulier des travaux demandés ou une participation financière à la Commune « en compensation ». Une rencontre pour une mise au point a donc eu lieu le 20/06/2018 entre les parties suivie d'un compte-rendu.

En ce qui concerne la gestion de la terrasse et l'occupation du domaine public, Me BESSAT propose une convention d'occupation pour une durée de 11 ans, sans redevance.

M. le Maire explique que ces deux actes sont en préparation chez le Notaire et souhaite que ces formalités soient réglées au plus tôt.

L'Assemblée, au vu de l'exposé de M. le Maire approuve les modalités des actes préparés par le Notaire, à savoir le montant du loyer porté à 320 € TTC, sans compensation et la convention d'occupation temporaire du domaine public pour gérer la terrasse du commerce.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ST JEAN**

Est présenté le compte-rendu de la commission d'ouverture des plis chargée d'attribuer les lots du marché de travaux. Les entreprises suivantes ont été retenues pour les lots :

- N° 1 – terrassement, voirie, réseaux  
Entreprise EIFFAGE..... 198 753 € HT
- N° 2 – maçonnerie  
Entreprise CHARTIER..... 99 168 € HT
- N° 4 – espaces verts  
Entreprise PJA..... 6 160 € HT

Le lot n° 3 – serrurerie jugé infructueux à la séance du 3/05/2018 a fait l'objet d'une consultation complémentaire. L'entreprise M2B a finalement été retenue pour le montant de 33 735 € HT.

Des travaux complémentaires en eaux pluviales sont à prévoir lors du démarrage du chantier en septembre prochain, à la charge de la commune.

En ce qui concerne la mise en sécurité de la route de la Bruyère à l'entrée du bourg, l'entreprise retenue par la commission est l'entreprise EIFFAGE pour 23 632.71 € HT.

Le Conseil approuve les marchés ainsi retenus par la Commission.

M. le Maire indique qu'il a bien conscience des désagréments occasionnés particulièrement aux riverains et propose de patienter jusqu'à la fin de l'année. Une signalisation renforcée à 30 km/h sera installée dans la zone des travaux.

En ce qui concerne le financement de l'opération, le Conseil approuve la nécessité de la réalisation d'un crédit-relais auprès de la Caisse d'Epargne pour alimenter la trésorerie de la Commune, régler les factures dans l'attente du versement des subventions allouées.

## **PROJET D'INSTALLATION D'UNE OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE, place des Cattines**

Ce projet porté par le SIEL, Syndicat des Energies de la Loire et présenté au Conseil lors de la séance du 30 avril a été soumis aux associations locales.

Un intérêt globalement favorable a été reconnu. Aussi, la Commune prévoit dans un premier temps, le transfert de la « compétence production/distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » au syndicat pour une durée de 6 ans. Le SIEL reste propriétaire du générateur pendant 20 ans et en assure l'entretien. Pour information, le projet est estimé à 158 000 € HT financé en totalité par le SIEL, sans participation de la Commune.

Le projet d'implantation est donc déposé au SIEL dans l'attente de son accord de réalisation.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Il est annoncé le départ de Mme RADIX et la résiliation du contrat avec l'entreprise ONET pour l'entretien des locaux du groupe scolaire d'où la nécessité d'une embauche sous la forme d'un contrat annualisé de 18 h/hebdomadaire (soutien à la garderie scolaire et ménage). Melle Maeva COLLET qui a réalisé son apprentissage à l'école communale est intéressée par ce poste. Ce contrat lui est donc proposé.

## **MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE RENAISON**

M. le Maire annonce le projet de transfert de l'activité de la trésorerie à la « municipale de ROANNE » à compter du 1<sup>er</sup> /01/2019.

L'Assemblée souhaitant un service de proximité au quotidien auprès de la population de la Côte Roannaise et un accès au service public pour tout citoyen demande le maintien de la trésorerie de Renaison et exprime son soutien à l'ensemble des personnels.

**REFORME DES MARCHES DE L'ENERGIE** à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne

En opposition à cette réforme bafouant les principes essentiels de service public et d'égalité de traitement avec notamment la fin des tarifs réglementés, l'Assemblée réaffirme son souhait de conserver un service public des énergies (électricité et gaz naturel) et prend une délibération dans ce sens.

## **AMICALE DES SAINT-MAURICE DE FRANCE ET D'EUROPE**

Le Conseil est informé du projet de statuts de l'Amicale des St Maurice après la signature d'une charte signée en 2010 (l'association locale des Rassemblement des ST Maurice est signataire).

Ce projet intègre, dans son fonctionnement, des ressources financières sous la forme d'une contribution des communes et/ou associations adhérentes, en fonction de leur population. Pour St Jean St Maurice s/Loire c'est 500 € qui sont sollicités.

Après débat, l'Assemblée a décidé, par 8 voix contre et 4 abstentions de ne pas verser de subvention.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Accord de subvention pour le remplacement de menuiseries, total 7 668 € alloués par le Département de la Loire dont 1 650 € pour le logement « Cléret » et 6 018 € pour la salle Serge Perche.
- Subvention du SIEL de 550 € pour le logement « Cléret ».
- Subvention « dotation équipement des territoires ruraux - DETR « 107 429 € pour l'aménagement de la place St Jean.
- Vente de l'immeuble « Le Four de St Jean » le 19/06/2018 ; recette pour la Commune de 90 750 €.
- Lettre pétition pour solliciter une modification des circuits de transport scolaire mis en place à la rentrée. La Commune s'associe aux parents d'élèves.
- Projet de Radio FM avec recherche d'un local dans la Commune.
- Bilan énergétique présenté par Pat GEORGES.
- Travaux d'entretien des boiseries de l'école à programmer.

**L'ordre du jour épuisé, clôture de la séance à 22 h 00**